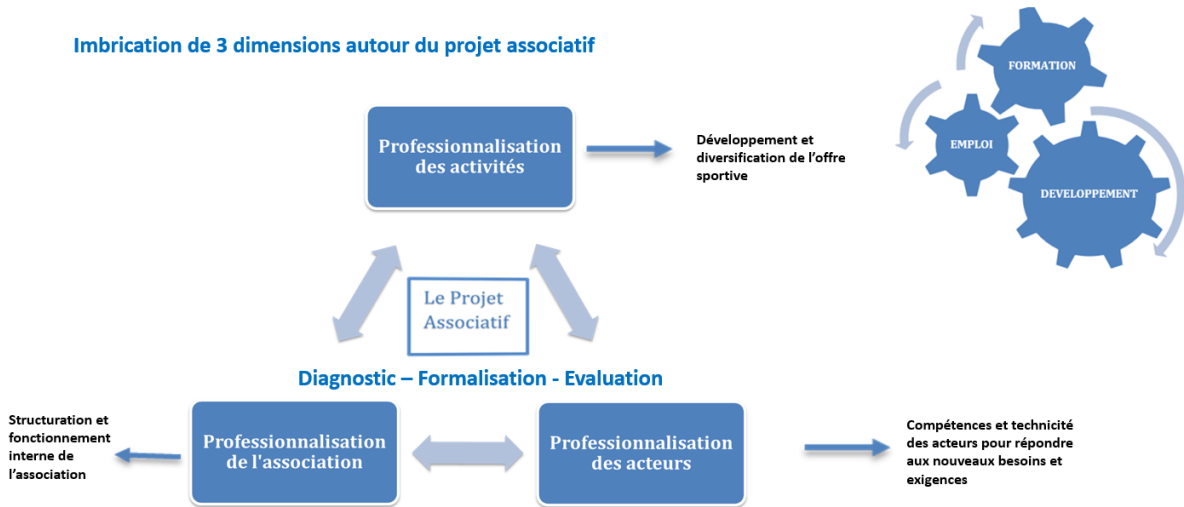
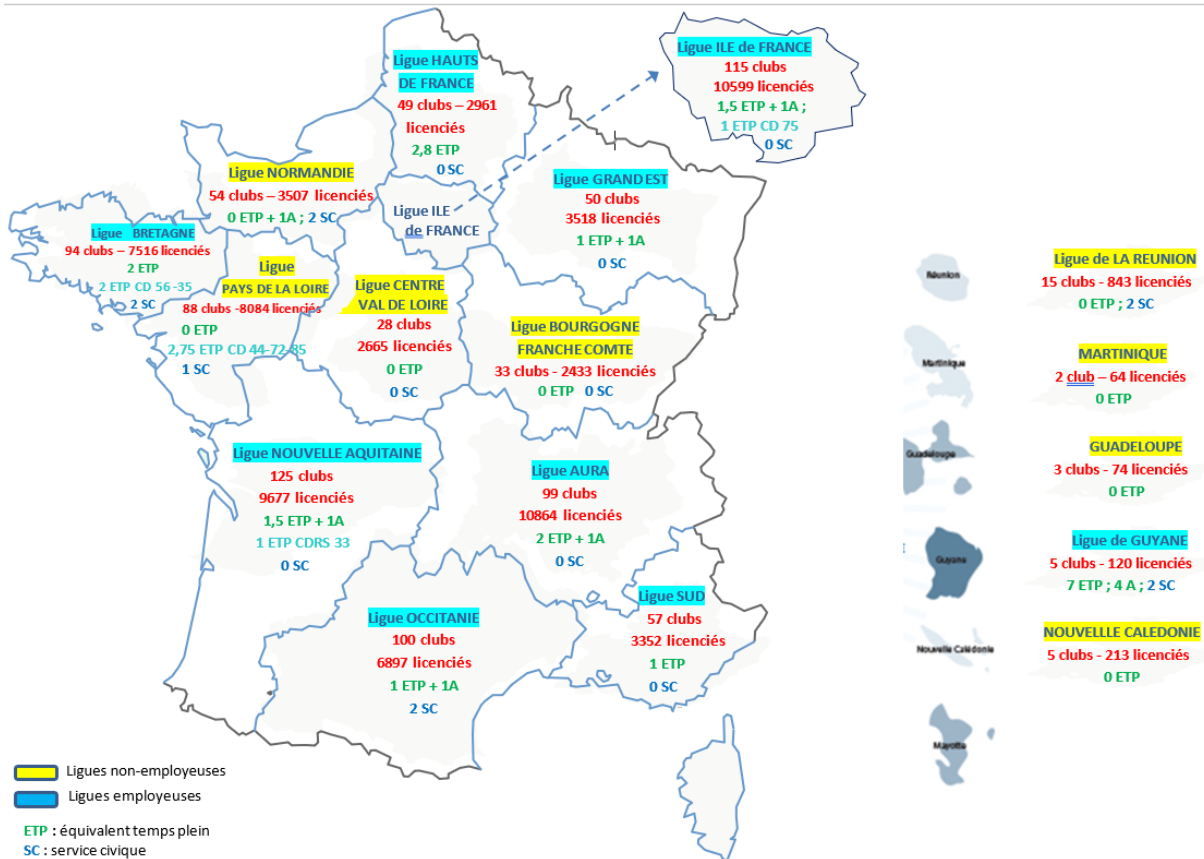


La professionnalisation au cœur du projet fédéral 2021-2024

Imbrication de 3 dimensions autour du projet associatif



L'emploi dans les territoires



Le dispositif de service civique dans les ligues

15 volontaires réparties dans 10 ligues

1 - Aller à la rencontre des clubs pour mieux les connaître et recenser leurs besoins

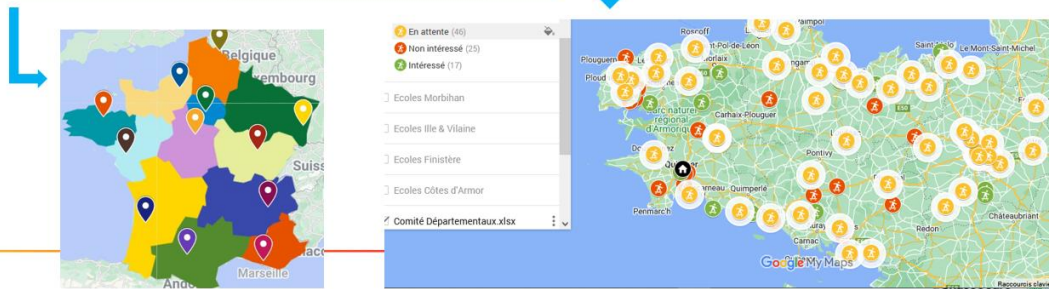
2 - Accompagner les clubs qui souhaitent se développer

3 - Contribuer au recrutement des publics scolaires en favorisant l'intégration du roller, skateboard et trottinette à l'École

4 - Concevoir un guide des dispositifs d'aides aux associations sur le territoire

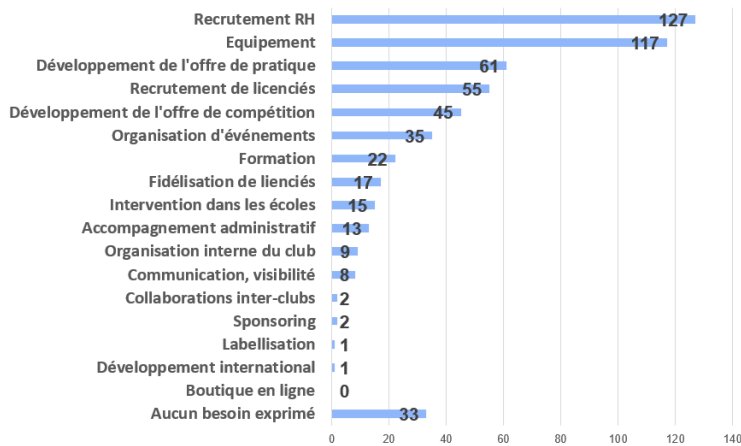
Enquête Clubs 2022 :

411 des clubs interrogés (48%)
 ⇒ Adapter offres et services au niveau national, territorial et commission sportive / profils de clubs



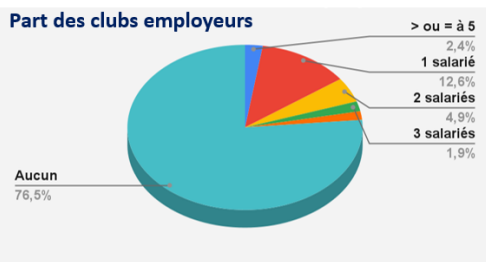
Les besoins des clubs (enquête Clubs)

Besoins des clubs 2023



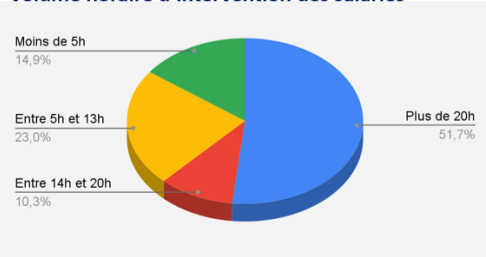
L'emploi dans les clubs : salariés

Part des clubs employeurs



Sur les 412 clubs qui ont répondu à l'enquête, 97 clubs (23,5%) emploient au moins 1 salarié (temps plein ou temps partiel)
312 clubs n'emploient pas de salariés.

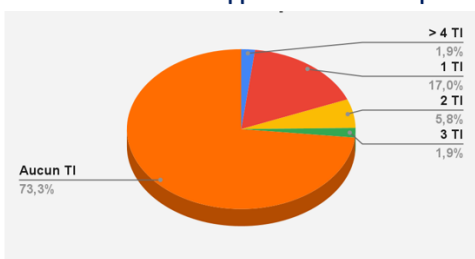
Volume horaire d'intervention des salariés



Le volume horaire moyen d'intervention des salariés est de 27,8 heures par semaine.
51,7% des clubs ont des salariés qui interviennent plus de 20 heures par semaine (48 clubs)

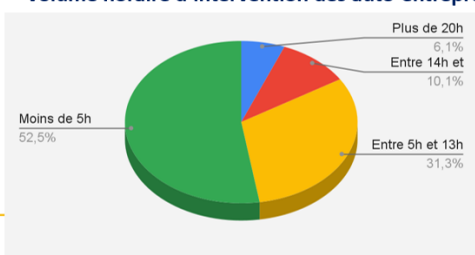
L'auto-entrepreneuriat dans les clubs

Part des clubs faisant appel à un auto-entrepreneur



Sur les 412 clubs qui ont répondu à l'enquête, 110 clubs (27%) font appel à un auto-entrepreneur.
302 clubs ne sollicitent pas d'auto-entrepreneurs.

Volume horaire d'intervention des auto-entrepreneurs



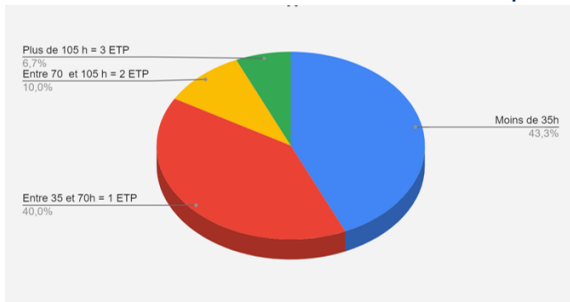
Le volume horaire moyen d'intervention des salariés est de 7 heures par semaine.
Seuls 6% des clubs sollicitent des auto-entrepreneurs qui interviennent plus de 20 heures par semaine.

Les clubs ayant 1 salarié et faisant appel à un auto-entrepreneur

Sur les 412 clubs qui ont répondu à l'enquête,

- 176 clubs (46,8%) ont au moins 1 salarié OU font appel à 1 auto-entrepreneur.
- 31 clubs (7,5%) ont au moins 1 salarié ET font appel à minima à 1 auto-entrepreneur.

Volume horaire d'intervention des salariés et auto-entrepreneurs



Les clubs ayant au moins 1 salarié ET au moins 1 auto-entrepreneur, bénéficient, en moyenne, 40,5 heures d'intervention par semaine



Les outils d'aide à la fonction d'employeur

Dispositifs des partenaires

